

COMPTE RENDU DE REUNION

OBJET / PROJET	Réunion n°11 – Comité directeur CD18
LIEU / DATE	9 mai 2023 – Salle Jean Louis Thiot 16 rue Émile DESCHAMPS 18000 BOURGES
PRESENTS	A. CASSIOT ; J. COUSIN ; T. DEVAUTOUR ; F. GAUTIER ; P. GRIMAL ; S. PAULMIER ; S. RAFAITIN ; JM. THIROT ;
EXCUSES	G. FAUQ ; D. KOVACEVIC
ASSISTENT	B. DUENAS (Visio) ; D. RAMOS (Visio) ; L. SOCHARD (Visio)
ABSENT	B. GAUCHER ; V. HOCQUEL ; S. PACHECO

ORDRE DU JOUR :

1. Assemblée Générale 2023,
2. Bilan financier 2022-2023,
3. Budget prévisionnel 2023-2024,
4. Dispositions financières 2023-2024.

Assemblée Générale 2023

L'Assemblée Générale du Comité du Cher de Basket se tiendra à la salle des Fêtes de Bengy-sur-Craon le 9 juin prochain.

L'installation se fera à partir de 18h, vérification des pouvoirs par S. RAFAITIN et V. HOCQUEL à partir de 18h45. Début de l'Assemblée à 19h30.

Bilan financier 2022-2023

F. GAUTIER, trésorier du Comité présente le bilan et le compte de résultat 2022-2023 ainsi que les charges et les produits avec le détail des postes. A l'issue des différents échanges, le bilan comptable (annexe 1) et le compte de résultats (annexe 2) sont validés par les élus et seront présentés aux vérificateurs aux comptes le 22 mai 2023 en visioconférence.

Budget prévisionnel 2022-2023

Le trésorier propose un budget prévisionnel pour la saison 2023-2024. Les échanges s'effectuent autour de la tarification des licences pour la part CD18. En effet, l'augmentation fédérale est importante et la position de la Ligue CVL inconnue à ce jour.

Après de multiples simulations, réflexions, échanges et perspectives, le vote organisé valide la hausse du socle de 0,50 € et le maintien de toutes les extensions de pratique en l'état. (annexe 3).

Dispositions financières 2023-2024

Les élus valident les dispositions financières (annexes 4, 5 et 6) après modification des points suivants :



- L'engagement d'un groupe Babys, gratuit jusqu'à maintenant devient payant, puisque la gratuité est transférée sur les plateaux nouvellement créés qui s'adressent aux MICROBASKET- U5,
- La mise en place d'une indemnité REF'S 3x3 pour officier lors des Séries 18 3x3,
- L'ajustement de l'indemnité forfaitaire pour les officiels désignés sur les rencontres 5x5,
- La mise à jour, réactualisation, de l'indemnité kilométrique pour les arbitres,
- L'instauration d'une pénalité de 15€ pour non-présentation de licence avec un maximum de 4 licences nos présentées sur les rencontres 5x5.

Compte-tenu d'une hausse de 100%, il est décidé d'inscrire le coût de la formation aux Brevets Fédéraux pour informer les clubs et candidats. Cependant, cette décision est fédérale. Le principe retenu est une base de 10 €/heure de formation (voir barème Diplôme Entraîneur Territorial de Basket) sur une durée de formation fixée à 20 heures.

Fin de la réunion à 23h15.

Le Secrétaire Général,
J. Cousin

Le Président,
P. Grimal